

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG/ADO/LD/PS - 2023

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023-030

## AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LA SOCIETÉ « SVP »

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la volonté de la collectivité d'acquérir un accompagnement multi-expertise afin d'assurer un soutien opérationnel pour les différents services de la mairie,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de conclure ce contrat avec la société SVP qui met à la disposition de la personne publique ses services d'information, d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement opérationnel par téléphone dans plusieurs domaines.

## **DÉCIDE**

La signature du présent contrat avec la société **SVP** – Immeuble Dock en Seine – 3, rue Paulin Talabot – 93585 SAINT-OUEN CEDEX.

Le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre pour un montant de **475 € HT** sur 12 mois. Celui-ci pourra être résilié à l'issue du 7ème mois.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 21 juin 2023.

Maire d'Ablon-sur-Seine

le 26/06/2023

RECU EN PREFECTURE